

Note d'information sur le calendrier et l'accès à Colibris concernant le mouvement POP (postes à profil) Rentrée 2024

L'expérimentation d'un mouvement interdépartemental sur postes à profil initiée en 2022 est reconduite en 2024.

Ce dispositif appelé « mouvement POP » est organisé par les directrices/directeurs académiques des services de l'éducation nationale en parallèle des opérations de mobilité interdépartementale.

Ce mouvement a pour objectif de répondre à des besoins spécifiques que connaissent des établissements et des écoles : besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc., qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier : par exemple ruralité, isolement géographique (montagne, îles), enseignement particulier (Rep+).

Ce dispositif de mouvement hors barème permet de pourvoir des **postes à forts enjeux** par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste

L'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement POP est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité.

Il est rappelé que l'acceptation par le candidat retenu d'un poste dans le cadre du mouvement POP vaut automatiquement demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental, le cas échéant.

1 - Le calendrier du mouvement POP au titre de 2024

Dates	Opérations
Formulation des demandes et accompagnement des agents	
Lundi 6 novembre 2023	Ouverture de la plateforme "Info mobilité" ministérielle accessible entre 09h00 et 18h30 au 01.55.55.44.44
Mercredi 8 novembre 2023 à 12h00 (heure métropole)	Date de l' ouverture de l'application COLIBRIS permettant aux enseignants de formuler leurs vœux pour le mouvement POP
Mercredi 29 novembre 2023 à 12h00 (heure métropole)	Fin de la saisie des vœux de mutation sur COLIBRIS
Mercredi 29 novembre 2023 à 12h00 (heure métropole)	Fermeture de la plateforme "Info mobilité"
Instruction des candidatures par les services départementaux et résultats	
Du jeudi 30 novembre au mardi 23 janvier 2023	Instruction des dossiers de candidature par les services départementaux et organisation des entretiens avec les candidats
Mercredi 21 février 2024	Communication des résultats par courriel

Les informations relatives aux dates et aux modalités d'acceptation des postes par les candidats seront disponibles sur le portail ministériel.

<https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>

2 -Procédure d'accès par Internet à l'outil de saisie des candidatures : Colibris

L'accès à Colibris peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Se rendre sur l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion » ;

Attention : Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à utiliser ce nouveau mot de passe pour de nouvelles connexions.

- Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.
- Enfin, il doit cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « Siam » pour accéder à l'application Siam premier degré. Dans cette rubrique, l'enseignant doit sélectionner la rubrique « **Mouvement POP** » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : **Colibris**.

Cette application permet à l'enseignant de candidater sur **6 vœux maximum** qu'il doit impérativement **saisir par ordre de préférence**. L'agent devra joindre à sa candidature un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation ainsi que tout justificatif (titre ou certification) exigé le cas échéant pour le poste.

Les enseignants dont la candidature est retenue pour un entretien en seront informés par courriel ; la suite donnée à leur demande sera communiquée selon les mêmes modalités. Les entretiens seront organisés par les services départementaux, en distanciel ou en présentiel, entre le 30 novembre 2023 et le 23 janvier 2024.

Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un EXEAT de leur département d'origine et d'un INEAT du département du poste obtenu, dans les conditions prévues par les lignes directrices de gestion ministérielles (Annexe 1 - point 2.2.4).